



Délibération n°2025-25

Relative au rapport sur les orientations budgétaires 2026

Le Comité syndical du SMALIM, dument convoqué le 8 novembre 2025, réuni le 19 novembre 2025 sous la présidence de Monsieur Christophe COULON son Président ;

Sont présents :

Monsieur Christophe COULON (avec le pouvoir de Monsieur Bernard GERARD), Madame Samira HERIZI, Madame Joëlle GARAULT (avec le pouvoir de Monsieur Philippe EYMERY), Madame Karima DELLI (suppléante de Madame Sarah KERRICH-BERNARD).

Monsieur Alexis HOUSET (suppléant de Monsieur Damien CASTELAIN), Monsieur Philippe GUILLON (suppléant de Monsieur Michel BORREWATER et avec le pouvoir de Monsieur Matthieu CORBILLON), Monsieur Bernard DEHAUT, Monsieur Jean-Marc AMBROZIEWICZ.

Sont absents / excusés :

Monsieur Bernard GERARD (ayant donné pouvoir à Monsieur Christophe COULON), Monsieur Luc FOUTRY, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Monsieur Philippe EYMERY (ayant donné pouvoir à Madame Joëlle GARAULT), Madame Sarah KERRICH-BERNARD (représentée par sa suppléante Madame Karima DELLI).

Monsieur Régis CAUCHE, Monsieur Damien CASTELAIN (représenté par son suppléant Monsieur Alexis HOUSET), Monsieur Matthieu CORBILLON (ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe GUILLON), Monsieur Michel BORREWATER (représenté par son suppléant Monsieur Philippe GUILLON).

Secrétaire de séance : Monsieur Christophe COULON.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2312-1 et D.2312-3 ;

Vu les statuts du SMALIM ;

Vu la délibération du Comité syndical n° 2022-04 du 10 mars 2022 portant adoption du règlement intérieur du SMALIM, et notamment son article 16 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2022-32 du 9 novembre 2022 relative à la mise en place de la nomenclature M. 57 à compter du 1er janvier 2023 ;

Vu la délibération du Comité syndical n°2022-33 du 9 novembre 2022 relative à l'approbation du Règlement Budgétaire et Financier (RBF) ;

Vu le rapport sur les orientations budgétaires 2026 présenté en séance ;

Vu les interventions des délégués en séance.

DECIDE

D'acter le débat ayant eu lieu sur la base du rapport sur les orientations budgétaires 2026 ci-annexé.

Votes pour : 10

Ne participent pas au vote : 0

Abstention : 1

Votes contre : 0

Christophe COULON
Président du SMALIM

Signé électroniquement par : CHRISTOPHE
COULON
Date de signature : 21/11/2025
Qualité : PRESIDENT